

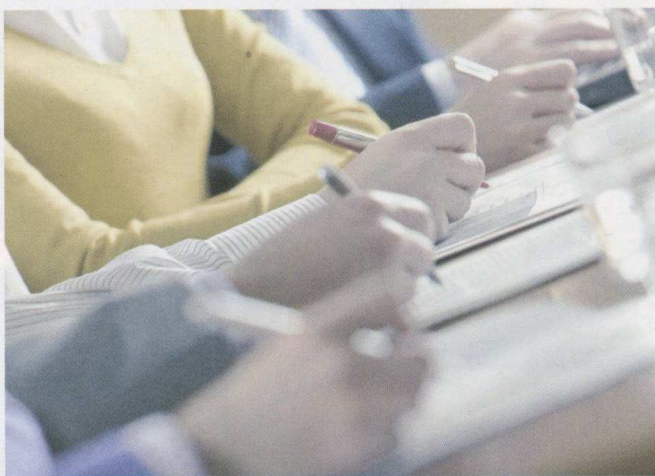
# Grand angle

## Formation professionnelle privée

# Nouvelle feuille de route en vue

● Pour mettre de l'ordre dans le secteur de la formation professionnelle privée, le ministère de l'Éducation nationale entend mettre à plat toute la filière. Évaluation de la gestion de la contribution de l'État aux frais de formation, gouvernance, monitoring, nouveau cahier des charges... le mode opératoire devrait être revu de fond en comble.

Le ministère de l'Éducation nationale veut mettre de l'ordre dans la formation professionnelle privée. Le département de Rachid Belmokhtar souhaite en effet se doter d'une feuille de route pour relancer ce secteur. Pour cela, d'ailleurs, le ministère s'adjugera les services d'un prestataire privé en vue de la réalisation d'une évaluation de l'impact de la contribution de l'État aux frais de formation des stagiaires issus de familles à revenus limités, et inscrits au niveau Technicien spécialisé des Établissements de formation professionnelle privée (EFPP) accrédités. La procédure de gestion de cette contribution (gouvernance, attribution, suivi, monitoring...) devrait par la même occasion être passée au peigne fin. Le département de tutelle souhaite aussi la réalisation d'un cahier des charges, pour la contractualisation de la formation État-secteur privé, définissant les résultats et les objectifs à atteindre.



●●●  
Il s'agit de consolider la contribution de l'État aux frais de formation des stagiaires, notamment issus de familles à revenus modestes.

### Avancées et contraintes

Les pouvoirs publics misent beaucoup sur le privé. La réforme du système de formation professionnelle, engagée par les pouvoirs publics, a, en effet, placé le secteur comme «partenaire de l'État en matière de formation des compétences et de valorisation des ressources humaines». Ainsi, un programme de mise à niveau du secteur a été lancé par le ministère à travers notamment la qualification des filières de formation et l'accréditation des établisse-

ments. Aussi, plusieurs mesures incitatives ont-elles été mises en place en faveur de ce secteur et ont consenti l'instauration d'une contribution aux frais de formation des stagiaires issus de familles à revenu limité, inscrits au niveau Technicien spécialisé des EFPP accrédités, et ce, à hauteur de 4.000 DH/an. Notons qu'à ce jour, cette contribution a bénéficié à 19.500 stagiaires pour une enveloppe budgétaire globale de 72 MDH, relèvent les chiffres du ministère. Néanmoins et en dépit des avancées, «force est de constater que le système de formation professionnelle privée se heurte toujours à des contraintes, ayant trait notamment au manque de réactivité et de flexibilité face aux évolutions des qualifications et du tissu économique du pays», indique-t-on auprès du ministère de tutelle. Où réside le problème ?

Plusieurs ont été à ce jour identifiés, déplore le ministère, notamment le mode de gestion des établissements de formation professionnelle privée et la difficulté dans l'application du cahier des charges, des normes et des procédures de certification.

### Nouvelles règles

Pour rectifier le tir, le département de Belmokhtar veut revoir le mode opératoire de ce système. Il s'agit donc de consolider la contribution de l'État aux frais de formation des stagiaires issus de familles à revenu limité inscrits au niveau Technicien spécialisé des EFPP accrédités. C'est pourquoi, le chantier initié aujourd'hui devra passer par la cruciale étape de la radioscopie du système dans son ensemble en vue de pouvoir dégager, in fine, des pistes d'amélioration. Évaluation de l'impact de la

contribution de l'État aux frais de cette formation, bilan de réalisation physique et comptable depuis le lancement de la contribution de l'État aux frais de formation, définition des indicateurs d'impact à mesurer et étude des options méthodologiques appropriées pour les mesurer, de même que l'élaboration de conclusions et recommandations pour améliorer la consistance et les modalités de mise en œuvre du programme... Toute la filière privée sera mise à plat et tous les dysfonctionnements en seront relevés. Les opérateurs du secteur devront également s'attendre à ce qu'une nouvelle procédure de gestion de la contribution de l'État aux frais de formation (gouvernance, attribution, suivi, monitoring...) soit mise en selle. Le fait est que l'État, au regard de la situation des finances publiques, souhaite plus que tout verrouiller ses contributions financières et entend donc renforcer la gouvernance de la contribution publique aux frais de formation, de même que les processus seront clarifiés et les attributions des responsabilités de chaque partie prenante bien délimitées. La tutelle souhaite mettre en place un système de suivi d'attribution de la contribution et de monitoring, ajoute-t-on de même source. Par ailleurs, le déploiement du second axe de la réforme passera par la mise en place d'un cahier des charges pour la contractualisation de la formation État-secteur privé. Pour cela, la situation actuelle des EFPP accrédités (secteurs et niveaux de formation, implantation géographique, capacité d'accueil) sera passée au peigne fin ainsi que les conditions de sa contractualisation avec l'État. Autant dire qu'un grand ménage dans la filière des établissements de formation professionnelle privée se profile. Gouvernance oblige !

PAR **TARIK HARI**  
t.hari@leseco.ma

### Chiffres-clés

Investie d'une mission de service public, la formation professionnelle privée est régie, depuis l'année 2000, par les dispositions de la loi 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée et les textes pris pour son application. Ce secteur compte actuellement 1.400 établissements avec plus de 72.000 stagiaires inscrits au titre de l'année 2015-2016, soit 20% de l'effectif global du secteur de la formation professionnelle et environ 40.000 lauréats au titre de l'année 2015, soit 30% du total des lauréats du système de la formation professionnelle. Il est encadré par 10.420 formateurs, dont 5.915 permanents, soit un taux d'encadrement moyen de 8 stagiaires par formateur.